

## **PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DE VALENCIENNES-EST ET DES PORTES DE L'AVESNOIS**

*Réaction à l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le projet d'extension  
Communiqué transmis à la presse le 30 juin 2008*

La lecture du rapport du Commissaire enquêteur jugeant favorable selon ses termes « la poursuite de l'exploitation du Centre de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de Curgies » laisse perplexe.

Il fait apparaître la complexité et le flou d'un dossier qui soulève bien des interrogations et met en évidence toutes les craintes que nous avons émises lors de l'enquête publique.

### **POURQUOI ?**

Il ne s'agit nullement de la poursuite de l'exploitation du Centre d'Exploitation technique par SITA mais bien la création sur environ 14 hectares d'un centre de stockage régional de déchets industriels, ceci pour une période de 25 ans à raison de 90 000 Tonnes par an .

Les conditions qui accompagnent l'avis favorable du commissaire enquêteur portent sur des recommandations à l'endroit de SITA visant à réduire les risques de pollution du sol, des eaux souterraines de l'air et d'autres nuisances comme celles engendrées par les colonies de mouettes et les envois de déchets.

Préconisant à la fois l'accroissement de l'incinération pour atteindre l'objectif 0 enfouissement de déchets ménagers mais aussi l'investissement vers de nouvelles technologies de traitements de déchets plutôt que la poursuite dans la voie de l'enfouissement qui pose des problèmes sur l'écologie.

Les craintes émises sur la fiabilité de la géo membrane et sur les effets polluants des lixiviats dans le sous sol ou encore des émanations hautement toxiques (dioxine) du biogaz dans l'atmosphère si la combustion n'atteint pas 1200 ° centigrades et c'est le cas.

La mise en évidence du défaut d'équipement sur le site actuel pour limiter les odeurs (turbines flottantes pour oxygéner les lixiviats dans les bassins en attente de traitement).

Dans son ensemble, la réflexion du commissaire enquêteur rejoint la nôtre en plusieurs points et l'on pouvait s'attendre à une mention défavorable au projet d'extension de la décharge dont il est question. En fait, tout ce qui est relaté dans le rapport donne à penser qu'il s'applique à l'exploitation en cours pour laquelle les populations riveraines subissent les méfaits depuis plus de vingt ans.

S'agissant du danger majeur que représente à terme, une possible contamination, de la nappe phréatique et sur les moyens mis en place pour la protéger.

Le commissaire enquêteur les considère dans les termes suivants :

- « Comme fiables
- Assez fiables
- Me paraît suffisante
- Me paraît protégée
- Pouvoir agir rapidement
- Me paraît alarmant » etc...

Bref ses conclusions ne peuvent en aucun cas être prises en compte pour des certitudes concernant l'absence totale de risques sanitaires.

La fermeture du CET a été programmée pour 2009, bien plus tard que prévu auparavant, pour quels motifs pourrait-on imposer aujourd'hui à la commune de Curgies une nouvelle calamité qui sans aucun doute entacherait à jamais la mémoire du village.

A la demande du sous-préfet, la CLIS se réunira dans les locaux valenciennois de la DRIRE le 4 juillet et l'association y sera représentée par deux membres.

Rose Mary BULTOT  
La Présidente